

Conditions d'acceptation Déchets verts (uniquement pour conteneurs amovibles)

Mélange de différents flux de déchets verts

Sont autorisés :

- ✓ Le bois de taille
- ✓ Les copeaux de bois
- ✓ Les branches et souches d'arbre (diamètre max. 1 m)
- ✓ Les déchets de jardin : résidus végétaux, tailles de haie, mauvaises herbes, fleurs de jardin et fleurs coupées, feuilles, herbes de tonte

Quantités minimales autorisées d'autres matières :

- Sable et terre

NE sont PAS autorisés :

- x Les herbes de tonte de fossés
- x Les déchets verts fermentés
- x Les déchets de fruits, légumes et reliefs de repas préparés (déchets organiques ménagers)
- x Les matériaux pourris
- x Les déchets dangereux
- x L'amiante et les matériaux contenant de l'amiante
- x Les déchets de construction et de démolition
- x Le bois peint, imprégné ou rendu imputrescible (bois de jardin, billes de chemin de fer)
- x La terre
- x Les souches de plus de 1 m de diamètre
- x Les branches de plus de 1 m de diamètre
- x Tous les autres déchets tels que déchets résiduels, métaux, plastiques, papiers, cartons à boissons, verre, etc.